

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GUY BLANCHET, médiateur
M. GUY FORTIN, analyste
Mme RENÉE POLIQUIN, coordonnatrice

**ENQUÊTE ET MÉDIATION
SUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE 169
À ALMA ET SAINT-NAZAIRE
QUARTIERS DE DELISLE ET DE L'ISLE-MALIGNE
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

RENCONTRE AVEC LE PROMOTEUR

VOLUME 2

Séance tenue le 15 mars 2011 à 14 h
Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 MARS 2011

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

RENCONTRE AVEC LES PROMOTEURS

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS	3
3. LE MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION	5
4. LA LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE.....	6
5. LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET LA DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES.....	7
6. LA MÉDIATION.....	8
7. LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION	9
REPRISE DE LA SÉANCE	
7. LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION (suite)	15
8. LE CONSENTEMENT À LA MÉDIATION	19
9. LES PRÉOCCUPATIONS DES REQUÉRANTS	20

SÉANCE DU 15 MARS 2011
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
RENCONTRE AVEC LES PROMOTEURS
1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

5

PAR LE MÉDIATEUR:

Bonjour messieurs, bienvenue.

10

En partant, vous êtes trois (3) personnes, vous pouvez intervenir tous les trois, mais est-ce qu'il y en a un qui est représentant officiel parmi vous et lequel?

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

15

Oui, c'est moi.

PAR LE MÉDIATEUR:

20

Donc vous êtes le représentant officiel.

Donc tout ce que vous allez dire, c'est votre grand patron qui va en être accusé.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

25

Oui, c'est ça qui est prévu.

PAR LE MÉDIATEUR:

30

Donc moi, mon nom est Guy Blanchet. Je suis membre à temps partiel du Bureau d'audiences publiques depuis 2009.

35

J'ai été mandaté par le président du BAPE, monsieur Pierre Renaud, pour agir comme médiateur, bien sûr si on fait une médiation, ça reste à être décidé, dans le projet de la route 169 à Alma.

C'est mon premier mandat de médiation pour le BAPE. J'ai fait des dossiers de conciliation avant ça dans d'autres domaines et même, c'est même ma première intervention comme commissaire au BAPE.

40

On a un ordre du jour qui est assez simple.

45 Dans un premier temps, probablement que je vais dire des choses que vous connaissez en masse, mais ça fait partie. Vous connaissez les règles au BAPE, puis il faut que toutes les choses soient dites avant de commencer, même pour ceux qui les connaissent, ça va, mais ça va durer un petit quinze (15) minutes peut-être, ça devrait pas être trop long.

Donc notre ordre du jour – tantôt on va faire les présentations d'usage. Vous avez probablement l'ordre du jour dans votre cahier de présentation.

50 Par la suite, je lirai le mandat que j'ai reçu du ministre du Développement durable.

Je parlerai brièvement de l'immunité des pouvoirs des commissaires, notre Code de déontologie. Je parlerai bien sûr de la médiation, de son déroulement.

55 Et après ça, on arrivera, si vous le souhaitez, à votre consentement à une médiation.

Une fois que j'aurai fait le tour de tout ça, nous aborderons les préoccupations des requérants de votre projet qu'on a rencontrés ce matin.

60 _____

2. PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

PAR LE MÉDIATEUR:

65 La présentation d'usage! Dans cette démarche, je suis accompagné de monsieur Guy Fortin, analyste expert sur ce projet qui m'assistera à chacune des rencontres que nous aurons.

70 Contrairement à une audience publique où les analystes n'interviennent pas en public, dans le cadre d'une médiation, l'analyste est autorisé à intervenir. Donc ne soyez pas surpris s'il demande des précisions ou des éclaircissements sur ce que vous allez dire au cours des différentes rencontres que nous aurons.

75 L'équipe compte trois (3) autres personnes. Madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la Commission. Elle a déjà communiqué avec vous à certains d'entre vous.

Nous avons aussi mesdames Karine Lavoie qui est conseillère en communication, vous avez probablement vu quelque part de ses communications publiques, et Angéla Perreault, agente de secrétariat, qui complète l'équipe.

80 Je tiens à préciser que tous les échanges avec la Commission, en dehors des séances de travail, doivent se faire avec Guy Fortin, en ce qui concerne le contenu.

85 Et avec Renée Poliquin en ce qui concerne la façon de fonctionner, en ce qui concerne la logistique, ça va!

Personnellement, je vous rencontrerai seulement lors des séances de travail. Ça fait partie des règles. Moi, je dois démontrer une neutralité. Il faut pas qu'en apparence, j'ai l'air d'avoir plus favorisé une ou l'autre des parties, donc ça fait partie de tout ça.

90 Par ailleurs, vous avez sûrement noté la présence de madame Denise Proulx, sténotypiste. Tout ce qui se dit cet après-midi est enregistré, et la transcription de nos échanges sera disponible sur le site Web ainsi que dans les centres de consultation. Normalement, le délai est d'environ une (1) semaine avant que ça arrive dans les centres, que ce soit disponible. Vous avez ça dans votre pochette aussi.

95 Aussi, pour les fins de la transcription, nous allons, dans un premier temps, procéder à l'identification des personnes présentes à cette rencontre.

100 Je commence! Guy Blanchet, médiateur. J'y vais par la gauche.

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la Commission au Bureau d'audiences publiques.

105

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

Carl De Champlain, ingénieur sur ce projet-là pour les plans et devis.

110

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Réjean Dumais, chef du Service des inventaires et du plan.

115

PAR M. DONALD MARTEL:

Donald Martel, chargé de projet environnement Transports Québec.

120

PAR M. GUY FORTIN:

Guy Fortin, analyste au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

125

PAR LE MÉDIATEUR:

Excellent.

3. LE MANDAT D'ENQUÊTE ET DE MÉDIATION

130 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Maintenant, je dois vous faire part du mandat que j'ai reçu.

135 C'est Pierre Arcand, le ministre, qui écrit à Pierre Renaud, le président du Bureau d'audiences publiques.

140 "En ma qualité du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat d'enquêter et si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation environnementale dans le cadre du projet d'amélioration de la route 169 à Alma et à Saint-Nazaire dans les quartiers de Delisle et de l'Isle-Maligne. Ce projet-là étant fait par le ministère des Transports, et ce, à compter du 14 mars 2011."

145 Depuis hier!

"Je demande que le BAPE me fasse parvenir son rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas médiation, et dans les soixante (60) jours s'il y a médiation."

150 Ça fait qu'on va décider tantôt s'il y a médiation ou pas.

Je vais faire quelques propos à vous lire, ça fait partie de la "game". Si en cours de route, il vous vient des idées de questions, je vous invite à les prendre en note et quand j'aurai fini, on pourra les regarder, ça va!

155 _____

4. LA LOI SUR LES COMMISSIONS D'ENQUÊTE

PAR LE MÉDIATEUR:

160

Donc le pouvoir et l'immunité des commissaires enquêteurs! Les membres du BAPE possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

165

Ce statut implique que je suis assermenté devant un juge de la Cour supérieure du Québec. Je possède l'immunité des commissaires enquêteurs et certains pouvoirs, tel que celui par exemple d'obliger une personne à se présenter devant moi ou encore, à déposer des documents qui sont en sa possession.

170

5. LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET LA DÉCLARATION DE VALEURS ÉTHIQUES

PAR LE MÉDIATEUR:

175

Code de déontologie et Déclaration de valeurs éthiques! Je me suis engagé à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE. Ainsi, notre comportement, notre indépendance, notre neutralité et notre devoir de réserve vous sont assurés dans notre Code de déontologie.

180

De plus, quatre (4) valeurs éthiques guident notre action: le respect, la vigilance, l'impartialité et l'équité.

185

Vous trouverez un exemple de notre Code de déontologie et de notre Déclaration de valeurs éthiques dans la pochette qui vous a été remise. Je vous invite à les consulter si besoin est.

6. LA MÉDIATION

190 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Maintenant, la médiation!

195 Ce matin, nous avons rencontré les requérants, et ces derniers nous ont donné leur consentement pour participer à une médiation.

Pour qu'il y ait une médiation, votre consentement est également requis. Si vous y consentez, nous pouvons alors examiner les préoccupations des requérants.

200 La médiation permet d'obtenir une entente équitable entre les parties sur un projet, sans aller en audience publique.

Ainsi, il s'agit de trouver des terrains d'ententes possibles pour les deux (2) parties.

205 À la fin de l'exercice, si les engagements que vous aurez pris sont satisfaisants pour les requérants, ces derniers seront alors invités à retirer leur demande d'audience publique.

210 On leur fera signer un document dans lequel ils acceptent de retirer leur demande d'audience publique, sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'une entente entre vous et les requérants soient respectées.

En tant que médiateur, je dois faire rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et ce rapport inclura les éléments de l'entente, s'il y en a bien sûr.

215 La décision d'autoriser le projet est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

220 Alors les éléments de cette entente seront compris dans la recommandation du ministre à ses collègues, et le décret d'autorisation du projet référera aux engagements que vous aurez pris.

225 En cas d'échec de la médiation, le recours à une audience publique n'est pas nécessairement acquis. Il relèvera alors du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de décider s'il y aura ou non une audience publique.

7. LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

230 Maintenant, comment se déroule la médiation si on en fait une! Cet après-midi, il n'est pas dans mon intention de vous dire que oui, la médiation, c'est une solution extraordinaire.

Je n'ai surtout pas comme objectif qu'il faut absolument que j'aie une réussite pour cette médiation. Mon rôle est d'agir comme une personne neutre qui s'assure que l'information circule bien, que tout se passe de façon équilibrée et que les engagements soient pris de façon officielle.

Je dois également m'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement et qu'elles ne vont pas à l'encontre des droits des tiers.

240 Je peux aussi présenter des éléments de solution.

Enfin, les parties à la médiation, l'objectif, mon objectif, c'est que les parties à la médiation arrivent à un règlement gagnant-gagnant.

245 Une fois le consentement des parties obtenu, il y aura une ou des rencontres qui peuvent permettre d'en arriver à une entente.

Donc nous aurons un calendrier de rencontres qui s'ajustera en fonction de l'évolution des séances de travail.

250 La médiation se déroule entre vous et les requérants. Nous ne sommes que des agents facilitateurs.

Toutefois, si je le juge approprié, je peux inviter toute personne dont je considère la participation nécessaire. À cet effet, j'ai rencontré mercredi dernier madame Linda St-Michel du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. De plus, nous avons contacté les représentants de la MRC Lac-Saint-Jean-Est, la ville d'Alma et la municipalité de Saint-Nazaire. Si besoin est, ces personnes sont disponibles pour apporter un éclairage susceptible d'aider à parvenir à une entente, si besoin est.

260 Si je constate qu'une entente est impossible, je peux mettre fin à la médiation en tout temps. Donc si vous consentez à la médiation, je m'attends de vous, tout autant que des requérants, à ce que vous participiez de bonne foi. Ainsi, tous les échanges avec les requérants doivent nécessairement passer par moi.

265

Vous pouvez jaser ailleurs, mais moi, je ne vais pas tenir compte de ce que vous aurez dit ailleurs avec un requérant ou un autre.

270 Parfois les séances de travail seront sténotypées alors qu'à d'autres occasions, il n'y aura que des comptes rendus.

275 Dans l'éventualité où je vous demanderais de déposer un document, bien, on vous demandera et il faudra tenir compte bien sûr, puis on va vous laisser le temps de le faire, mais il faudra surtout tenir compte qu'on a un délai. Donc ce serait intéressant que dans l'espace de deux (2) à trois (3) jours, les documents soient déposés. Si pour une raison ou pour une autre, c'est pas possible, on verra, mais autant que possible, on procède.

280 Puis de toute façon, ces dépôts de documents là, ça va être discuté lors de nos séances de travail.

Avant de continuer, avez-vous des questions?

PAR M. DONALD MARTEL:

285 Question technique! Parce qu'à la lecture du règlement, c'est pas vraiment répondu. Quand on dit que le ministre veut un rapport dans les trente (30) jours s'il n'y a pas médiation, ça, le pas de médiation, c'est tu après-midi, mettons qu'on n'accepte pas, c'est à partir d'aujourd'hui?

PAR LE MÉDIATEUR:

290 Oui, c'est à partir d'aujourd'hui.

295 Ce matin, les requérants l'ont acceptée. Si vous disiez, vous autres, non, nous autres, on va pas en médiation, il y aurait pas de médiation, donc il faut que je fasse un rapport d'ici trente (30) jours.

Si vous décidez d'aller en médiation, nous y allons. Donc on a soixante (60) jours, ça va!

PAR M. DONALD MARTEL:

300 On a soixante (60) jours pour discuter...

PAR LE MÉDIATEUR:

305 Pour discuter et arriver à une entente si possible. S'il n'y a pas d'entente, il y a pas d'entente, ça va?

PAR M. DONALD MARTEL:

310 OK. Parce que je trouve juste que ça nous laisse pas beaucoup de temps. Si on dit non cet après-midi, vous avez trente (30) jours pour dire...

PAR LE MÉDIATEUR:

315 Pour faire le rapport.

PAR M. DONALD MARTEL:

320 ... qu'on médiatise pas tandis que si on règle dans quarante-cinq (45) jours, ça vous laisse quinze (15) jours pour faire un rapport, OK, c'est la loi.

PAR LE MÉDIATEUR:

325 C'est la loi, c'est soixante (60) jours. Ça fait soixante (60) jours au total.

Mais s'il y a, c'est une présomption qui est faite, s'il y a possibilité d'entente, peut-être que ça peut venir plus vite aussi, là! S'il y a entente, c'est parce que ça chemine bien.

330 Et de toute façon, en termes de rapport, on le fait au fur et à mesure, en tout cas, ça va!

PAR M. DONALD MARTEL:

Oui.

335 **PAR LE MÉDIATEUR:**

En tout cas, si jamais il y avait un problème de temps en cours de route, on le dira, mais les règles, c'est ça. On a soixante (60) jours pour s'entendre. Vous nous direz si ça vous cause des problèmes.

340

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

C'est pas ça que j'avais entendu; cent (100) jours.

345 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Cent (100) jours, non, excusez, soixante (60)! Soixante (60) jours.

350 **PAR M. GUY FORTIN:**

Moins le temps de rédaction.

PAR LE MÉDIATEUR:

355 Bon, moins le temps de rédaction bien sûr. Pour bien faire, trente (30) jours pour s'entendre, trente (30) jours de rédaction, ça va!

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

360 Moi, j'ai une couple de questions.

Par rapport à aujourd'hui, quand est-ce qu'il faut vous dire officiellement qu'on pense que ça peut faire l'objet de médiation?

365 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Après que vous allez avoir posé vos questions, je vais vous demander si vous allez ou pas en médiation.

370 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

OK, c'est beau.

L'autre question que j'ai...

375 **PAR LE MÉDIATEUR:**

À décider d'aller en médiation, ça veut pas dire que vous allez être d'accord avec tout ce qui va être proposé, mais vous dites oui, on est d'accord pour aller en médiation, et on la commence.

380

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

OK, c'est beau. L'autre question, si on est interpellé par les journalistes, à partir de maintenant, nous, on les réfère à la Commission. Est-ce que c'est correct?

385

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

Oui, c'est ça. Il y a peu d'information qui peut être donnée, mais vous pouvez les référer à Karine Lavoie, c'est ça.

390

PAR LE MÉDIATEUR:

Vous les réferez au BAPE, à notre agente, elle, elle va savoir comment...

395

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Parce qu'officiellement, on aimerait confirmer cette façon de faire là.

PAR LE MÉDIATEUR:

400

Moi, je vous invite, puis j'invite les requérants aussi, tant qu'on sera pas arrivé, on ne communique pas avec les journalistes, ça va!

405

Quand les journalistes vous appellent, vous dites, regardez les amis, je vous réfère au BAPE, ça va?

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Oui.

410

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est la meilleure façon.

415

Puis pour les requérants, c'est la même chose, on leur a dit. Il y a pas d'avantage d'aucune façon.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

420 OK. Mon autre question, c'est par rapport aux requérants. On a compris, de ce qu'on a eu
comme information par rapport aux demandes, qu'il peut y avoir des demandes contradictoires
entre les requérants par rapport à ce que nous, on pourrait avoir comme position.

425 Là, ça va être quand la médiation va se faire qu'on va vraiment en parler, on n'en parlera
pas avant, c'est beau, c'est correct comme ça, OK?

PAR LE MÉDIATEUR:

430 Il pourrait y avoir eu des choses – bien, contradictoires! Oui, oui, ça peut arriver.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

D'après ce qu'on a eu comme information.

435 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, c'est possible.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

440 Puis l'autre point, c'est que je vais prendre dix (10) secondes pour aller fermer mon
cellulaire!

PAR LE MÉDIATEUR:

445 Puis si en même temps, vous avez le goût de vous prendre un café, on va suspendre
quelques minutes!

450 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

455

REPRISE DE LA SÉANCE
7. LE DÉROULEMENT DE LA MÉDIATION (suite)

PAR LE MÉDIATEUR:

460

Donc le consentement à la médiation!

PAR M. DONALD MARTEL:

465

Excusez-moi, deux (2) petites choses à peu près dans le même sujet!

Je vois la liste des documents déposés ici.

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

470

Ça, c'est l'étude d'impact à venir jusqu'à date.

PAR M. DONALD MARTEL:

475

OK. C'est parce qu'il me semble qu'il y a des documents que je ne vois pas. Mais de toute façon, c'est supposé représenter ce qu'il y a sur le site Internet?

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

480

Oui. Il y a des choses que vous voyez pas?

PAR M. DONALD MARTEL:

Je voyais pas notre document de présentation.

485

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

Ah, la présentation a pas été déposée.

PAR M. DONALD MARTEL:

490

Elle a été déposée.

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

495 Vous voulez dire que vous l'avez présentée à la séance d'information puis eux l'ont pas déposée dans la liste?

PAR M. DONALD MARTEL:

500 Oui, ils l'ont déposée. Elle est sur le site Internet, mais je la vois pas là.

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

505 Ah, c'est un oubli.

PAR LE MÉDIATEUR:

510 Vous allez vérifier ça! On va s'assurer que c'est accessible. Vous, vous voulez que ce soit accessible à ceux qui le veulent.

PAR M. DONALD MARTEL:

Bien, ça l'était. C'est juste que je me demandais si c'était la même liste.

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

515 Probablement qu'il y a eu comme un dédoublement de liste, là.

PAR M. DONALD MARTEL:

520 Alors ma question, c'est avant qu'on consente à la médiation, les demandes de médiation et-ou d'audience, nous, on les a pas toutes eues.

525 Moi, j'en ai eu parce que certains requérants m'ont mis en copie conforme, mais est-ce que c'est possible que vous nous les ayez pas transférées?

PAR LE MÉDIATEUR:

530 Je le sais pas. Il y en a trois (3). Vous en avez eu combien, vous?

PAR M. DONALD MARTEL:

Parce que si on veut consentir à la médiation, il faudrait bien voir toutes les requêtes.

535 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Non, mais attendez un petit peu! Vous pouvez peut-être, c'est à votre goût, vous pouvez avant même consentir à la médiation, mais vous êtes pas obligés de vous entendre.

540 **PAR M. DONALD MARTEL:**

Non, non, moi, ce que j'essaie de voir, c'est quoi la requête.

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

545

Vous avez reçu en copie conforme au moins deux (2), je pense, et il y en a trois (3). Aujourd'hui, on serait supposé...

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

550

On les verra.

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

555

Oui, c'est ça.

PAR LE MÉDIATEUR:

560

Aujourd'hui, vous allez les voir. Mais avant, vous allez dire si vous allez en médiation.

On m'a même dit que ça arrive bien souvent des fois que le promoteur est au courant d'absolument rien avant même d'arriver, mais il dit oui, moi, je suis prêt à regarder, à m'entendre avec le monde s'il y a des demandes raisonnables puis des choses de même.

565

Là, on m'a même dit que c'est une chance que vous auriez eu d'en avoir déjà à l'avance.

PAR M. DONALD MARTEL:

570

En fait, c'est pas une chance. C'est que le ministère a bien fait son travail de consultation, donc on a développé des liens privilégiés avec les mis en cause pendant deux (2) à trois (3) ans.

C'est sûr que ces gens-là, pour eux, on est des partenaires un peu, ça fait qu'ils nous ont fait confiance, ils nous ont mis en copie conforme.

PAR LE MÉDIATEUR:

575

Quand je dis chance, c'est bien sûr un avantage. Puis moi, j'étais bien heureux d'entendre que vous l'aviez déjà entre les mains, vous étiez déjà au courant des problèmes qu'ils peuvent soulever. C'est rien qu'un plus.

580

Ça vous va?

PAR M. DONALD MARTEL:

Oui, c'est beau.

585

PAR LE MÉDIATEUR:

Puis regardez, après, vous acceptez disons la médiation, si en finissant tantôt, vous dites bonjour la visite, nous autres, on décroche, vous décrocherez, OK!

590

Mais pour pouvoir vous rendre compte de ce que les autres ont dit, il faut que vous embarquiez dans le système.

PAR M. DONALD MARTEL:

595

En fait, c'est comme une formalité.

PAR LE MÉDIATEUR:

600

Bien oui, mais c'est très bien.

D'autres questions?

PAR M. DONALD MARTEL:

605

Non.

610

8. LE CONSENTEMENT À LA MÉDIATION

PAR LE MÉDIATEUR:

615

Donc je me dois maintenant de vous demander votre consentement, si votre intention est de procéder à une médiation.

J'aimerais qu'officiellement, tout en vous nommant et en vous identifiant, que vous consentiez à ce qu'il y ait une médiation.

620

Dans votre cas, il y a juste une personne qui a à se prononcer, c'est le représentant officiel qui est monsieur Dumais.

Je vous écoute.

625

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

Bon bien, au nom du ministère des Transports, moi Réjean Dumais, chef du Service des inventaires et du plan à Jonquière, accepte d'aller en médiation dans ce dossier.

630

PAR LE MÉDIATEUR:

Excellent.

635

9. LES PRÉOCCUPATIONS DES REQUÉRANTS

PAR LE MÉDIATEUR:

640 Maintenant, on va aborder les préoccupations que nous ont soulevées ce matin les requérants.

On va commencer par une première qui est le restaurant. Je sais pas si vous avez lu ça, le Restaurant Robert B B Q.

645

PAR Mme RENÉE POLIQUIN:

Je vais vous les donner. Je pense que vous avez les deux (2) autres.

650

PAR LE MÉDIATEUR:

On va vous les remettre, excellent.

Pour nous aider, lesquelles vous avez eues?

655

PAR M. DONALD MARTEL:

Les autres. Metro et Proco. Et aussi, il y avait BMR.

660

PAR LE MÉDIATEUR:

Mais BMR fait juste appuyer, être d'accord avec Proco. Il n'est pas un requérant, BMR, on le considère pas comme requérant, ça va!

665

Comme vous allez voir, le restaurant aussi, il y a des gens, d'autres commerces qui ont signé, mais nous, on les considère pas comme des requérants. Les requérants, c'est ceux qui ont envoyé une demande officielle de demande d'audience publique ou de médiation, ça va!

PAR M. DONALD MARTEL:

670

Oui.

PAR LE MÉDIATEUR:

675

Donc on va commencer par le restaurant.

C'est le 21 décembre 2010, bon. Dans leur document écrit, il nous disait qu'il était en désaccord avec le cul-de-sac.

680 Ça vous dit de quoi, ça, le cul-de-sac, j'imagine?

Par contre, ce matin, ce n'était plus, c'est plus la même affaire.

685 Leur problématique, eux, c'est que l'autoroute 169, effectivement, va leur nuire dans leur commerce. C'est clair.

Puis ils ont jamais dit qu'ils étaient contre l'autoroute, ils ont jamais dit ça, sauf qu'on entend, il y aurait pas d'autoroute, puis ils seraient pas malheureux, pour leur commerce. Ça va, c'est clair!

690 Ils disent, regarde, l'autoroute, ça va venir nous enlever des clients, bon.

On a essayé de les amener, bien essayé, on a fait discuter, auriez-vous des solutions atténuantes.

695 Bon, ils disent, oh, une signalisation quelconque quelque part dans un endroit à vérifier, là. Il nous a pas dit où ni comment, mais qui leur permettrait de dire, on est encore existant, puis on est là à telle place, ça va!

700 Et ils se sont dits d'accord avec quelque chose aussi, c'est pas eux qui l'ont mis sur la table, mais qui a été mis sur la table, c'est une sortie nord sur la 169.

Au bout du cul-de-sac, ce qui vient du nord, là, en s'en venant par ici, faire sortir quelqu'un. Donc ça en ferait un certain nombre qui passeraient devant le restaurant, puis devant, ça va!

705 C'est à peu près. Tantôt, on va vous dire aussi d'autres éléments qui touchent d'autres dossiers, d'autres choses qui disent si ça se faisait – pas une position formelle – mais si ça se faisait pas, on aimerait mieux ça. Pas qu'on n'est pas intéressé, mais le déplacement, OK, bon.

710 Donc le restaurant, eux, c'est ça. De prime abord, et je répète qu'ils n'ont pas dit qu'ils étaient contre le projet, mais il ne se ferait pas et ils ne seraient pas malheureux. C'est de même qu'on peut exprimer ça, ça va, en ce sens-là, que ça nuirait pas à leur commerce.

715 Il semble que l'installation d'une autoroute pas trop loin va nécessairement réduire leur clientèle.

Puis il faut penser que c'est vrai. Ça va pour ça!

Pas de questions là-dessus pour celui-là?

720 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

Bien, c'est toujours le principe peut-être autoroute, c'est sûr que nous, c'est une route qui va être affichée à quatre-vingt-dix (90 km/h) où la partie rurale, ce qui fait que c'est pas une autoroute à cent kilomètres-heure (100 km/h), c'est une route à quatre (4) voies divisées.

725 **PAR LE MÉDIATEUR:**

Oui, mais ça fait que le monde passe ailleurs plutôt que de passer sur l'ancienne 169.

730 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

Oui, c'est ça. Mais il faut pas que les gens s'attendent d'avoir une autoroute!

735 **PAR LE MÉDIATEUR:**

L'expression, c'est moi qui utilise l'autoroute, excusez! L'expression autoroute est pas adéquate.

740 **PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:**

Oui, c'est ça.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

745 Nous, on est à quatre (4) voies divisées.

PAR LE MÉDIATEUR:

750 Quatre (4) voies divisées, OK, excusez-moi, bon, quatre (4) voies divisées! Je vais me mettre ça dans la tête, quatre (4) voies divisées.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

755 Comme la route du Parc des Laurentides l'est actuellement. C'est pas une autoroute, la 175, c'est un quatre (4) voies divisées.

PAR LE MÉDIATEUR:

Et l'autoroute, on peut aller jusqu'à cent vingt kilomètres (120 km/h)!

760 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

Oui, puis c'est beaucoup plus limitatif en termes d'entrées, d'accès et tout.

765 **PAR M. GUY FORTIN:**

Quatre (4) voies divisées avec un terre-plein central?

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

770 Ça peut être un fossé aussi ou un terre-plein.

PAR M. GUY FORTIN:

775 C'est pas une ligne double, autrement dit?

PAR M. CARL DE CHAMPLAIN:

780 C'est ça, c'est pas des échangeurs ou des intersections. C'est des intersections à niveau, au giratoire dans ce cas-là.

PAR LE MÉDIATEUR:

785 Vous avez raison, dans le Parc, on voit même, pour les camps de pêche, des sorties facilitantes.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

C'est ça, c'est le même type.

790 **PAR LE MÉDIATEUR:**

OK, donc quatre (4) voies divisées.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

795

Est-ce qu'on essaie de traiter, de bien comprendre ça puis de vous dire tout de suite ce qu'on en pense de ce cas-là?

PAR LE MÉDIATEUR:

800

On peut peut-être attendre de les passer tous les trois (3). Mais si vous avez des questions de compréhension, on peut peut-être attendre d'avoir passé les trois (3), puis que peut-être vous puissiez envisager, en fonction des trois (3), tiens, on a une solution pour Untel qu'on a pensé, et ça lui convient lui aussi. Ou non, regarde lui là, il peut pas, non.

805

On peut attendre, si vous voulez. C'est pour vous autres, si ça fait votre affaire d'attendre. Ou si vous voulez parler tout de suite si vous voulez!

PAR M. DONALD MARTEL:

810

On peut peut-être tout laisser présenter.

PAR LE MÉDIATEUR:

815

OK. Metro Dubé! Metro Dubé, lui, moi, je l'interprète de même, il a eu deux (2) positions.

Si je reste localisé où je suis déjà localisé, dans sa lettre, ce que je comprends, une entrée exclusive du côté nord, puis demandait aussi de faciliter la signalisation, afin de promouvoir les commerces du secteur.

820

Et ça, c'était dans sa chose, puis je reste localisé.

Mais il nous a dit ce matin qu'il va se relocaliser. Et s'il se relocalise, demande entre autres que soit déplacé de cinquante mètres (50 m) le tracé actuel et qu'une sortie exclusive en direction sud soit prévue, afin qu'un projet viable soit possible près du carrefour giratoire.

825

Et ce matin, il nous a dit qu'il se relocalisait. C'est ça. Puis par contre, me relocaliser, le déplacement de cinquante mètres (50 m), puis une sortie, ça va! Ça, c'est Metro.

830

Des questions là-dessus, non?

Construction Proco! J'ai résumé leur affaire, puis il m'a dit qu'il était satisfait de mon résumé, ça fait que je vais vous le répéter. Ça correspondait à leur affaire. Bien, j'ai résumé! Je suis parti de leur document et j'ai essayé de m'en faire une tête.

835

Bon, vous connaissez Proco Construction qui est un entrepreneur, qui est aussi un producteur agricole.

840

Il a commencé par exprimer des trucs généraux! Impacts sur le transport de nos produits finis de grande dimension.

Impacts sur l'implantation d'un parc industriel et commercial.

845

Déplacement de trois (3) silos.

Carrefour giratoire versus lumières. Il regardait ça, carrefour giratoire plutôt que lumières ou lumières plutôt que carrefour.

850

Contamination possible de deux (2) puits artésiens qui servent aux opérations de Proco.

Et transport du matériel et circulation des employés durant la construction.

855

Donc quelle que soit la localisation de la nouvelle 169 quatre (4) voies, voilà l'impact que ça peut avoir.

Après ça, là, il s'accrochait un petit peu plus pointu, les impacts négatifs du tracé que vous proposez.

860

Il dit: pénalise les accès aux portions de terrains enclavées; n'optimise pas l'aspect sécurité et l'impact du bruit; empêche le développement d'une zone commerciale et industrielle; empêche des entreprises de Delisle de prendre de l'expansion ou de se relocaliser pour minimiser les effets négatifs; bloque l'exploitation d'une sablière et le volet forestier de la montagne.

865

Il disait, oh, votre localisation que vous nous proposez, voilà les impacts négatifs que ça a.

Après ça, bien, il dit, il arrive avec des modifications proposées.

870

Lui aussi déplacer le tracé de cinquante mètres (50 m) vers l'est pour avoir les superficies nécessaires pour l'implantation de commerces, espace commercial et industriel. Surtout espace commercial, avoir l'espace pour ça, il y aurait un déplacement qui serait fort utile sinon, bien, je pense nécessaire, de la façon qu'il le dit.

Pour accès sécuritaire clients et camions au parc industriel et commercial. Là aussi, le déplacement faciliterait ça.

875 Ça diminue l'impact du bruit, le coût de construction, faciliter la mise en place d'accès à la route pour l'agriculture, la sablière et la foresterie.

La 172 devrait être à quatre (4) roulants, deux (2) voies d'évitement.

880 Une entrée dans le quartier Delisle à reconsidérer.

Carrefour giratoire deux (2) roulants.

Deux (2) voies d'évitement en face de Proco.

885 Limite de la vitesse à cinquante kilomètres (50 km/h), et chemin d'accès à partir de la 172.

890 Nous avons pu, puis on l'avait, nous, quand on lisait ça avant la rencontre de ce matin, on ressentait qu'effectivement, pour une partie de ses demandes qui pouvaient être bien logiques et bien sensées, puis quelque chose de correct, là, l'occasion d'une nouvelle autoroute, une nouvelle autoroute lui donnait l'occasion de faire des demandes qui auraient pu être faites même sans autoroute.

895 Exemple, ce qui touche la 172, n'importe quand il peut demander ça, l'élargissement, puis que ce soit plus accessible quand il arrive sur la 169, puis il dit oui. Il n'a pas caché rien de ça.

Il dit, là, par contre, tant qu'à faire l'autoroute, c'est le temps aussi de régler ça en même temps. Mais c'est clair qu'il pouvait régler ça.

900 Autre point, parc commercial et industriel, c'est moi qui l'ai mis sur la table, bien j'ai dit, regardez, il y aurait pas d'autoroute, et vous pourriez aussi penser à faire un emplacement commercial. Oui, bien sûr que, comment je dirais bien, l'arrivée de l'autoroute et les effets sur certains commerces sur la 169 actuelle pourraient provoquer des déplacements vers un nouveau parc commercial. Donc dans ce sens-là, ça peut venir activer – c'est plus une interprétation qu'on fait, puis moi, j'ai mis ça sur la table, puis ils ont pas garroché ça à côté de la table, ils ont dit oui, c'est vrai que c'est une occasion de!

910 On n'a pas parlé de ses silos, parce que de toute façon, comme on comprend que ça peut se régler, si vous passez sur le silo, vous l'enlevez et vous le placez ailleurs, c'est ça.

Le déplacement aussi, quand il a dit, concernant le cinquante mètres (50 m), c'est que c'est pour la partie parc commercial, ça libérerait plus d'espace pour ça.

915 D'autre part aussi, où l'autoroute est située dans le moment, c'est collé qu'il m'a dit – moi, je l'ai pas vue – sur la montagne, donc ça fait pas d'espace. C'est le développement sablière puis le développement foresterie montagne est quasiment impossible, ça obligerait – ça va!

920 Donc leur demande particulière, et elle va dans le même sens que monsieur Dubé de Metro, le déplacement de cinquante mètres (50 m).

Puis, comment je dirais, l'arrivée – là, j'interprète peut-être, je sais pas si j'ai le droit de faire ça comme commissaire! C'est juste que ça devient au point de vue économique intéressant pour le développement économique quasiment, particulièrement pour Saint-Nazaire.

925 Mais tu sais, c'est pas en soi négatif l'arrivée de l'autoroute, puis même pour eux, regarde, monsieur Metro a décidé de se déplacer, ça fait que tu sais, il va peut-être être placé à un endroit où il va peut-être avoir plus de clients au total. Il perdra pas ses autres, mais il peut pas rester où il est là. Ça, c'est clair. S'il restait sur la 169, fini, il faut que je change de place, il l'a décidé.

930 C'est un peu comme notre restaurant aussi qui se sent, en restant sur la 169, mon commerce va baisser! C'est un assez gros restaurant, on est allé voir ça hier quand on s'est promené.

935 Donc dans ce sens-là, ils s'attendent, puis ça, c'est à vous autres de le décider, une ouverture de la part du ministère des Transports pour voir comment on peut arriver effectivement.

940 Et d'ailleurs, sauf le restaurant où ils se sont pas prononcés, les deux (2) autres sont d'accord avec l'autoroute, OK, puis en dehors de leurs problématiques, ils ont compris que dans le milieu, ça faisait partie de la "game".

Puis il dit, bon bien regarde, on peut tu ajuster ça pour qu'effectivement, les commerces puissent continuer à bien vivre, peut-être même améliorer.

945 Puis oups, centre commercial et industriel, ça pourrait faire partie de la "game", mais pour le réaliser, bien là, il y a le déplacement qui est nécessaire.

950 Puis en même temps, bien, ils ajoutent, puis on leur a dit, la 172 devra avoir certaines modifications. C'est pas en lien direct avec l'autoroute, mais ce serait peut-être une belle occasion de régler le problème qui existe déjà.

Parce que déjà à certains moments, il est obligé de faire venir la police pour sortir ses grands "beams", pour arrêter la circulation automobile, il est obligé d'utiliser ça.

Guy?

955

PAR M. GUY FORTIN:

C'est un bon résumé.

960

PAR LE MÉDIATEUR:

Si j'ai oublié de quoi, on pourra revenir.

PAR M. DONALD MARTEL:

965

Est-ce que je pourrais me permettre un complément pour résumer?

PAR LE MÉDIATEUR:

970

Ah oui, allez-y.

PAR M. DONALD MARTEL:

Pour être certain qu'on voit les choses de la même façon.

975

PAR LE MÉDIATEUR:

Vous avez toute la liberté de parole.

980

PAR M. DONALD MARTEL:

Ça fait que si vous permettez peut-être deux-trois (2-3) minutes.

985

C'est un petit peu particulier dans notre dossier, pour avoir vécu d'autres projets de contournement, c'est qu'habituellement, les mises en cause commerciales ou industrielles vont s'opposer à un contournement, vont dire la perte d'achalandage va être un impact terrible pour le commerce. On les comprend, soyez assurés que Transports Québec comprend que la voie de contournement, ça l'a un impact majeur au niveau de l'achalandage. Ça fait qu'on est bien conscient de ça et ça nous attriste aussi.

990

À un moment donné, on essaie de trouver des mesures d'atténuation pour en venir à une entente.

995 Dans le cas qui nous intéresse, dans le contournement d'Isle-Maligne, les commerçants préféreraient bien entendu qu'on réaménage le quatre (4) voies dans la route actuelle, mais dans les requêtes, ils consentent, ça, on est quand même content de ça, que tout le monde consent à un contournement.

1000 Ce qui est un peu spécial, c'est qu'on a des gens qui font une requête de médiation ou d'audience pour qu'on laisse le tracé tel que proposé.

Le tracé qu'on a proposé dans l'étude d'impact, c'est un tracé de moindre impact, on pourra expliquer à la Commission plus tard pourquoi on a choisi ce tracé-là.

1005 Et on a un autre groupe qui dit OK, on accepte le contournement, mais contournez encore plus loin.

Ça fait que là, on est pris dans ce dilemme-là.

1010 Donc il y a deux (2) grands enjeux à notre projet. Il y a la fameuse bretelle qui est à l'extrémité nord du projet. Ça fait qu'on a bien compris que tous les requérants désirent avoir un accès sur la route 169 actuelle, qu'on conserve au moins une entrée, mais si possible ils aimeraient bien que ce soit un accès.

1015 Ce qu'on n'a pas proposé dans notre projet, mais on propose un cul-de-sac. Ça, c'est le premier grand enjeu.

1020 Puis le deuxième grand enjeu c'est de dire, est-ce qu'on va construire là ou cinquante mètres (50 m) plus loin! Je pense qu'on a une partie des commerçants qui veulent qu'on reste là, parce qu'ils veulent pas se faire couper le commerce par des gens qui viendraient s'installer ici et il y a une autre partie qui se disent, pourquoi pas profiter d'une nouvelle route pour favoriser le développement et tasser le tracé!

PAR LE MÉDIATEUR:

1025 Et ce que vous soulignez là, c'est monsieur le restaurateur, c'est un élément qu'il nous a ressorti clairement qu'effectivement, le déplacement de cinquante mètres (50 m) facilite pas leur affaire, vient l'empirer, OK!

1030

PAR M. DONALD MARTEL:

Et les gens qui signent sa lettre, la personne du dépanneur, la personne en disant, tous les commerçants qui ont un avantage à l'achalandage voient ça comme empirée encore, la situation de se tasser.

1035

PAR LE MÉDIATEUR:

C'est exactement ce qu'il nous a dit.

1040

Et d'ailleurs lui voulait ce matin venir faire médiation au nom de tout le monde, j'ai dit non, il peut pas, tenez compte de ce que les autres ont dit, mais si les autres veulent être requérants, il faut qu'ils soient requérants assis à la table, OK!

1045

Mais ça fait rien, on sait qu'il y en a d'autres qui peuvent peut-être penser comme lui.

PAR M. DONALD MARTEL:

OK. Ça fait qu'on pourrait peut-être expliquer un petit peu plus tard pourquoi est-ce qu'on a placé notre tracé ici.

1050

Mais juste peut-être une petite précision, même si on dit ici qu'on a favorisé le développement, il faut quand même constater qu'à l'heure actuelle, on est dans une zone agricole. C'est en zone agricole jusqu'à la route 169.

1055

PAR LE MÉDIATEUR:

Nous leur avons posé la question: avez-vous demandé le dézonage agricole, ils ont dit non.

PAR M. RÉJEAN DUMAIS:

1060

Ça, ça veut pas dire qu'ils l'auraient s'ils demandaient le dézonage.

PAR LE MÉDIATEUR:

1065

Ah bien non, je sais. Eux ils sont confiants, mais je suis d'accord avec vous. Non, c'est clair, ils peuvent peut-être obtenir des petits bouts, peut-être pas autant, mais en tout cas, c'est clair.

PAR M. DONALD MARTEL:

1070 Ça fait que pour l'instant, moi, c'était juste, je pense que vous avez très bien saisi le dossier, il reste à voir maintenant qu'est-ce qu'on peut faire là-dedans.

PAR LE MÉDIATEUR:

1075 Maintenant, moi, ce qu'on pourrait, pour échanger librement, cesser la sténotypie, et on prendrait en compte rendu les choses...

PAR M. DONALD MARTEL:

1080 Les conclusions un peu de nos discussions.

PAR LE MÉDIATEUR:

1085 C'est ça.

PRISE DES NOTES SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

PAR LE MÉDIATEUR:

1090 Moi, ce que j'ai le goût d'enregistrer, c'est que je propose au promoteur une rencontre avec les trois (3) requérants pour qu'ils viennent expliquer l'impact de leurs différentes demandes sur le milieu, sur le milieu tant économique qu'environnemental et autres, voir comment les choses sont faisables, à quelles conditions, comment c'est plus difficile à faire; et qu'après coup, il y aura rencontre à nouveau avec les trois (3) requérants pour voir comment ils réagissent à tout ça, puis on pourra éventuellement peut-être arriver à un accord.

1095 Mais pour pouvoir éventuellement arriver à un accord, il faudrait à ce moment-là que les gens comprennent les impacts positifs et négatifs de leurs demandes.

1100 **PAR M. RÉJEAN DUMAIS:**

1105 C'est tout relié dans le fond d'avoir une forme de consensus entre les trois (3) requérants, compte tenu que les demandes sont des fois un petit peu opposées. Un veut qu'on déplace, l'autre veut qu'on déplace pas, ça fait que là, c'est sûr qu'il faut considérer tout.

PAR LE MÉDIATEUR:

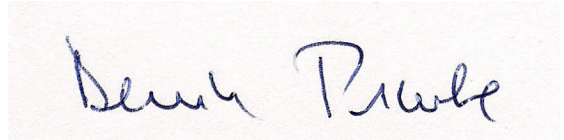
1110

Puis une volonté puis l'obligation qu'a aussi le ministère des Transports pour intervenir dans le milieu, des différents intervenants dans le milieu, et le parc, c'est une de nos missions, c'est de faciliter la prise de décision la plus pertinente pour l'ensemble du milieu. Ça va!

Alors on se rencontrerait demain matin à neuf heures trente (9 h 30).

1115

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.

1120